

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion restreinte du Mercredi 30 Octobre 2019

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »*

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros

\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

**Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.**

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

## U18

### Courrier d'ELAN CHEVILLY LARUE – U18-D3.A du 29/10/19

*La Commission enregistre le forfait général de cette équipe – Amende 100 euros*

## U16

### Courrier d'ELAN CHEVILLY LARUE – U16 D4.B du 29/10/19

*La commission enregistre le forfait général de cette équipe – Amende 100 euros*

### 21838102 - VALENTON FA / UA CHANTIERS D4 C du 29/09/2019 remis au 27/10/2019

Lecture du courriel de Valenton du 25/10/19 et accord par mail d'UA Chantiers. (terrain impraticable - vandalisme), *la commission reporte cette rencontre à une date ultérieure et transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.*

## U14

### Courrier de CA VITRY – U14 D2.B et D3.B du 25/10/19

La commission note que *les rencontres à domicile de ce club se joueront à 15h30 (au lieu de 16h)*

## ANCIENS + 45 ANS

### 21785584 - BRY FC / ES VILLIERS +45 du 03/11/2019

*Accords des deux clubs (Via Footclub), pour jouer cette rencontre le 15 décembre 2019.*

## TOUTES CATEGORIES

### -Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

### Courrier de la mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.

Lorsque les rencontres auront été programmées, *les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.*

### Courrier du CA VITRY du 17/09/19

Les stades de « Roger Couderc » et de « Georges Gosnat » sont indisponibles, *pour statuer la commission souhaiterait avoir le listing des rencontres susceptibles de se déroulées sur ces terrains.*

**Courrier de la mairie de SANTENY du 27/09/19**

Le stade de Santeny est indisponible à compter du 3 octobre et ce pour 9 semaines. ***La commission prend note de l'indisponibilité du terrain mais enregistre que le club a pris les dispositions nécessaires avec les clubs voisins pour pouvoir continuer à disputer ses rencontres.***

**Courrier du Parc du Tremblay**

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

1<sup>er</sup> et 11 novembre 2019,

Du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus

Le 13 avril 2020,

1, 8 et 21 mai 2020

**Merci aux clubs de prévenir la Commission pour les demandes de changements.**

**La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine.**  
**(Décision de la Commission des Terrains & Equipements)**